



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° PC 042 260 22 R0003-T02

date de dépôt : 15 février 2023
demandeur : Madame SEEBACHER Julie
pour : transfert de permis
adresse terrain : Lieu dit La Forge
Saint-Martin-la-Sauveté (42260)

ARRÊTÉ
transférant un permis de construire
au nom de la commune de Saint-Martin-la-Sauveté

Le maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée le 27/02/2006 et notamment la zone hors secteur constructible ;

Vu la date d'affichage en mairie du 21/02/2023 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

Vu la demande de transfert présentée le 15 février 2023 par Mme SEEBACHER Julie ;

Vu l'accord du bénéficiaire initial ;

ARRÊTE

Article unique

Le TRANSFERT du permis susvisé est ACCORDÉ.

Fait à Saint-Martin-la-Sauveté, le 8/03/2023

Le maire,